

Conseil scientifique – Formation restreinte
Mardi 1er juillet 2025, 14h45 – 16h45
Compte rendu

Présents : Lou Safra, Kevin Arceneaux, Réjane Sénac, Emeric Henry, Carlo Barone, Marie-Emmanuelle Chessel, Kevin Mellet, Sophie Dubuisson-Quellier, Sylvain Parasie, Julie Klein, Eva Bossuyt, Jeanne Commault, Marta Dominguez, Eduardo Perez, Guillaume Piketty, Guillaume Tusseau, Stéphanie Balme, Isabelle Méjean, Florence Faucher, Emiliano Grossman, Angela Greulich, Bernard Reber, Anne-Solenne de Roux, Luis Vassy, Florence Haegel, Paul-André Rosental, Mathieu Fulla.

Absents ou excusés : Jean d'Aspremont, Sylvain Brunier, Giacomo Parrinello, Raphaële Xenidis, Soraya Amrani Mekki, Xavier Ragot, Anne Revillard, Francesco Saraceno, Dina Waked.

Assistent à la réunion : Bénédicte Barbé, Antonin Schiera, Sabrina Tonetti, Bruno Palier (point 2)

Florence Haegel précise qu'un point sur la question de la convention entre Sciences Po et le CNRS a été ajouté à l'ordre du jour, mais qu'avant de le traiter, elle souhaite la bienvenue à Paul-André Rosental en tant que directeur scientifique.

Paul-André Rosental remercie Florence Haegel Il tient à rendre hommage à l'œuvre qu'a effectuée Christine Musselin au sein de sa direction scientifique, dont elle a assumé la responsabilité de 2013 à 2018, puis de nouveau au cours de l'année universitaire qui vient de s'écouler. Il est important de souligner à quel point ce qu'a accompli Christine Musselin demeure un fondement de l'activité scientifique de Sciences Po. Christine Musselin est spécialiste, par ses domaines de recherche en sociologie, du monde universitaire, et elle a tenu, tout au long de sa direction

scientifique, à s'appuyer sur les résultats et conclusions de ses recherches pour le fonctionnement de Sciences Po. Son action a été très importante dans plusieurs domaines : elle a été à l'initiative des deux premiers grands séminaires transversaux, TransNum et AIRE. C'était une œuvre pionnière que de travailler ainsi en transdisciplinaire, ce que son successeur Guillaume Plantin a poursuivi. Le travail de Christine Musselin a en outre porté sur l'organisation de la carrière des chercheurs enseignants FNSP, qu'elle a rendue compatible avec les normes internationales, tout en tenant compte des spécificités disciplinaires, et sur la convergence des missions entre les différents statuts qui composent la faculté permanente de Sciences Po. Paul-André Rosental souligne que si Christine Musselin n'avait pas posé ce socle, ils seraient dans un établissement très différent, dans lequel, en permanence, se poseraient des questions sur les recrutements et les missions de la faculté permanente. Christine Musselin a créé le statut des *Elie Halevy Fellows*, qu'elle a dernièrement fait évoluer. Elle a mis un point d'honneur, lors de son nouveau mandat cette année, à mettre au point, avec les directeurs et directrices d'unités, une charte des postdoctorants, ce qui est particulièrement symbolique de l'importance qu'elle accorde à l'intégration des jeunes chercheurs. Elle a également mis en place Isari, la base de données qui permet de suivre les trajectoires des chercheurs. Christine Musselin a créé l'ensemble du dispositif actuellement en place en matière de déontologie de la recherche : comité de déontologie de la recherche (CDR, devenu comité d'éthique de la recherche), guides d'auto-évaluation des risques éthiques, fonction de référent intégrité scientifique (RIS). Elle a également mis à jour la charte des signatures, en en soutenant régulièrement l'application, cruciale pour la reconnaissance des publications de Sciences Po dans les outils utilisés pour les classements. C'est également pendant sa première direction scientifique qu'ont été initiés nos dispositifs d'open science. Paul-André Rosental rappelle enfin que Christine Musselin avait instauré des journées portes ouvertes dans les centres de recherche, destinées à créer de la fluidité entre l'administration, qui n'est pas toujours familière des processus de recherche, et la faculté permanente, en montrant que c'est dans la recherche que se crée la valeur dans une université de rang international.

Florence Haegel s'associe à ces remerciements et souhaite remercier une autre femme qui a assuré une mission par intérim : il s'agit de Marta Dominguez, qui a été directrice par intérim du département de sociologie. A partir de septembre prochain, c'est Kevin Mellet qui dirigera le département de sociologie.

1 / Validation du compte rendu des séances du conseil scientifique réuni en formation restreinte le 8 avril 2025 et le 27 mai 2025

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 8 avril 2025 et celui de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 27 mai 2025.

2 / Échanges à la suite de la prise de position de chercheuses et de chercheurs CNRS sur la convention Sciences Po / CNRS

Bruno Palier remercie la présidente du Conseil scientifique de lui accorder quelques minutes pour discuter de la question du souhait du CNRS de limiter le nombre d'enseignements prodigués par les chercheurs du CNRS dans les universités. Si ce souhait n'est pas nouveau, les choses se sont accélérées, un texte ayant circulé en fin d'année dernière, disant que le nombre d'heures d'enseignement devait être de 64 heures maximum. Une négociation a été engagée entre Christine Musselin et le CNRS pour se mettre d'accord sur la façon d'aménager cette nouvelle régulation à Sciences Po. Les chercheurs CNRS affectés dans les UMR Sciences Po-CNRS ont appris le 18 juin qu'une convention avait été mise au point, était à la signature au CNRS, et devait revenir à Sciences Po pour signature. Cette convention valide l'idée que les chercheurs CNRS ne pourrait faire que 64 heures d'enseignement équivalent TD. Il a été annoncé que, en conséquence, étaient révisées les modalités d'encouragement à l'enseignement mises en place depuis très longtemps maintenant à Sciences Po pour les chercheurs CNRS, qui s'appelle la prime d'incitation à l'enseignement (PIE). Celle-ci prévoyait un service équivalent aux collègues enseignants-chercheurs, à savoir trois cours de 24 heures et 56 heures de service pédagogique. Ce qui a été annoncé comme étant la conséquence de la demande du CNRS, c'est que les CNRS ne puissent plus faire que deux cours de 24 heures. Pour que l'ensemble soit limité à 64 heures, il en résulte 48 heures de cours, et 16 heures de service pédagogique au lieu des 56 heures précédemment. Ce qui a été annoncé est donc un passage d'une prime complète à une demi-prime, alors même que le nombre d'heures de cours passe de trois cours à deux cours. Par la suite, Daniel Benamouzig, Cyril Benoît et Bruno Palier ont organisé deux réunions en ligne avec les chercheurs qu'ils ont réussi à contacter. A l'issue de ces réunions, un certain nombre d'entre eux se sont mis d'accord sur un texte qui a été mis à disposition des membres du Conseil. Ce texte rappelle les circonstances qu'il vient de rappeler et pose cinq points :

Le premier, c'est de demander s'il est possible d'envisager de surseoir à la signature de cette convention, de façon à ce qu'un certain nombre de points soient clarifiés.

Le deuxième point est de demander la révision de la décision de réduire le montant de la prime d'incitation à l'enseignement de moitié, ce qui représente une baisse importante de revenus pour les personnes concernées, pour certains, à qui on l'annonce le 18 juin pour une mise en œuvre au 1^{er} septembre. Donc c'est une perte de 850 € par mois qui est annoncée deux mois avant d'être mise en œuvre. Il rappelle que la réduction du nombre de cours est une réduction d'un tiers, alors que le montant de la prime est réduit de moitié.

Le troisième point concerne les activités pédagogiques dites complémentaires. Bruno Palier rappelle qu'un certain nombre d'entre eux a des responsabilités scientifiques, que ce soit au niveau du Collège ou au sein des écoles pour mettre en place et animer des programmes. L'ensemble de ces activités seront vraisemblablement réalisées au-delà des 16 heures restantes de la nouvelle formule de la PIE. La question est donc la

suivante : cela veut-il dire que les CNRS sont amenés à encadrer au maximum quatre masters ou quatre thèses et à ne plus exercer de responsabilités pédagogiques au sein de Sciences Po ? C'est la question que la décision concernant la diminution de moitié de la prime engage.

Le quatrième point concerne la prise en compte des conséquences sur la cohésion de la faculté permanente ; la prime d'incitation à l'enseignement est au cœur de la convergence, qui vise à faire en sorte que, quels que soient les employeurs, les membres de la faculté permanente se retrouvent dans des situations comparables entre professeurs d'université, professeurs FNSP, chercheurs FNSP, chercheurs CNRS. Ce sont cette mise en cohérence et cette convergence qui sont ici remises en cause.

Dernier point : Bruno Palier pointe le risque de démobilisation et de retrait d'un certain nombre de chercheurs, ce qui ne sera pas sans conséquence sur les capacités de recherche et d'enseignement mises au service de Sciences Po, et in fine sur son rayonnement.

Réjane Sénac remercie Bruno Palier et les collègues d'avoir soulevé une question qui est en filigrane depuis des années et est montée en puissance puisque le CNRS a envoyé aux agents individuellement un email pour rappeler l'obligation de la déclaration pour un maximum de 64 heures TD d'enseignement. Réjane Sénac rappelle que les chercheurs CNRS qui bénéficient actuellement d'une prime d'incitation à l'enseignement sont actifs dans tous les types d'activité, dans les enseignements au Collège universitaire, et dans les campus, mais aussi dans la direction de programmes, de chaires, dans les encadrements de thèses, dans les CSI, dans les encadrements de masters, et dans les responsabilités de masters en tant que responsables pédagogiques. Le compromis qui lui semblerait pouvoir être présenté, c'est que, si ce que dit la réglementation limite à 48 heures le nombre d'heures d'enseignement, cela signifie qu'il faut diminuer d'un tiers leur implication. Ils pourraient également considérer qu'ils diminueraient leur implication sur les activités complémentaires, ce qui ferait une prime à deux tiers et pas une prime à un demi, ce qui serait compatible avec la convention, puisqu'ils respecteraient les 48 heures d'enseignement.

Luis Vassy rappelle qu'il est garant des intérêts de Sciences Po. Il lui semble que le sujet évoqué ici n'est pas nouveau puisque, de mémoire, Réjane Sénac l'avait interpellé précisément sur ce sujet au premier conseil scientifique après son arrivée. La négociation menée par Christine Musselin ces derniers mois était connue de tous et Luis Vassy indique qu'elle était la personne la mieux à même de mener cette négociation, en tant que directrice scientifique, elle-même chercheuse CNRS et spécialiste de l'université et de l'enseignement supérieur. Christine Musselin et lui-même ont pu mesurer, dans ces discussions, la très grande détermination du CNRS à faire respecter la limite des 64 heures. Luis Vassy rappelle par ailleurs que les personnels CNRS ne sont pas sous l'autorité, au sens administratif et financier du terme, de Sciences Po. Si le CNRS décide de changer les conditions dans lesquelles il gère ses personnels, la marge de manœuvre de Sciences Po ou de tout autre établissement universitaire est très réduite. Luis Vassy indique qu'il sera attentif à

toutes les propositions qui seront faites permettant de ne pas dégrader la place de la recherche à Sciences Po, et de ne pas dégrader non plus le modèle économique de l'institution.

Anne-Solenne de Roux affirme que la démarche de Christine Musselin a été en permanence guidée par la défense des intérêts des chercheurs CNRS. Avant de parvenir à la proposition qui sera dans la convention, il y a eu des positions intermédiaires nettement moins favorables aux chercheurs CNRS. Christine Musselin a agi avec la ferme volonté de ne pas dégrader la qualité de la formation, et de ne pas dégrader l'encadrement des étudiants. Les modalités d'utilisation des 64 heures ont été proposées de manière à accorder la priorité à l'enseignement, qui bénéficie au plus grand nombre d'étudiants, dans le cadre d'une prime d'incitation à l'enseignement.

Paul-André Rosental remercie Florence Haegel d'avoir accepté d'ajouter ce point à l'ordre du jour d'une séance déjà chargée, de manière à permettre cette discussion collective, sur un sujet très important dont Christine Musselin a tenu les directeurs d'unité, directeurs de département et membres du Conseil scientifique au courant tout au long des négociations.

Emiliano Grossman rappelle que le travail en faveur de la convergence des missions est une démarche entreprise par Sciences Po depuis 20 ans, et qu'à ce titre, on ne peut pas considérer que la question de la limitation des heures d'enseignement prodigués par les chercheurs CNRS ne serait pas le problème de Sciences Po. La séparation entre les personnels FNSP et les personnels publics il y a 20 ans était très forte et les efforts pour effacer cette séparation ont été lourds à mettre en place ; mais la conséquence est que cela a nettement amélioré la qualité de l'enseignement de Sciences Po ainsi que la qualité des rapports entre les différents personnels à Sciences Po, quel que soit leur statut. Cette confusion de statuts était un objectif recherché, délibéré, et il reste souhaitable selon lui.

Luis Vassy précise que la décision du CNRS est bien évidemment un problème pour Sciences Po, qui va devoir trouver d'autres enseignants pour faire cours aux étudiants et qui va donc devoir s'adapter. En revanche, il ne souhaite pas que la décision du CNRS ait un impact sur la situation économique de Sciences Po.

Stéphanie Balme, assurant les chercheurs CNRS du soutien des chercheurs FNSP, remarque qu'au sein du CERI, certains chercheurs s'inquiètent de savoir qui pourrait enseigner à leur place sur telle ou telle spécialité. Elle recommande de faire le lien entre les futurs enseignants et les chercheurs CNRS qui ne pourront plus enseigner, afin de maintenir un lien fort entre enseignement et recherche, en particulier pour la formation doctorale.

Paul-André Rosental indique que les deux axes de travail pourraient être d'une part la poursuite du dialogue avec le CNRS ainsi qu'avec d'autres universités où la limitation des heures d'enseignement pose problème, et d'autre part une qualification plus fine du contenu des activités que le CNRS considère comme de l'enseignement stricto sensu.

3 / Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP en tenure track (poste privé) en science politique, profil politique étrangère et/ou de sécurité de la Russie

Stéphanie Balme précise que le comité de sélection pour ce poste, présidé par Thierry Balzacq, a reçu plus de 55 candidatures, a sélectionné quatre personnes pour les auditions et a classé trois personnes, deux femmes et un homme.

La candidate classée en première position est Nicole Grajewski, dont les derniers travaux et la thèse, qu'elle a réalisée à Oxford, portent sur les relations entre l'Iran et la Russie. Elle a beaucoup travaillé aussi sur les questions de politique nucléaire russe et iranienne. Son programme de travail porte sur le triangle Chine – Russie – Iran.

Le comité a ensuite classé Marlène Laruelle en deuxième position, et Maxime Audinet en troisième position.

En l'absence de questions de la part des membres du Conseil scientifique, Florence Haegel fait procéder au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP en tenure track (poste privé) en science politique, profil politique étrangère et/ou de sécurité de la Russie.

4/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP en tenure track (poste privé), profil Digital Inequalities

Carlo Barone indique que le comité a reçu 78 candidatures, 41 femmes et 37 hommes. Parmi ces candidats, 58 ont obtenu leur doctorat entre 2020 et 2024, 47 candidats en Europe (dont 20 en France) et 20 en Amérique du Nord. Tous les membres du comité ont souligné la qualité et la pertinence des candidatures reçues. Après avoir évalué les dossiers, le comité a identifié 16 candidats présentant un dossier particulièrement pertinent, parmi lesquels 6 ont été sélectionnés pour les auditions (4 femmes et 2 hommes), à la suite de la première réunion du comité. Pour rappel, le texte de l'appel indiquait deux profils de recherche possibles sur ce poste : le premier portait sur les inégalités sociales liées aux technologies numériques, qu'il s'agisse de l'accès, des usages, de l'impact sur le parcours de vie, donc le *digital impact* comme objet d'étude ; et le second type de profil concernait plutôt l'utilisation de données digitales et de méthodes computationnelles pour analyser les dynamiques d'inégalités sociales.

La candidate classée en première position, Marie Labussière, entre dans ce deuxième profil. Elle a eu un doctorat à l'université de Maastricht en 2021, après un master en

data science. Après son PhD, elle a été recrutée en tant que postdoctorante à l'université d'Amsterdam dans le cadre d'un projet ERC. Ses travaux s'inscrivent principalement dans la sociologie de l'éducation et dans la sociologie du marché du travail. Elle développe un programme de recherche qui explore les dynamiques du marché du travail à l'intersection entre transformation technologique, évolution de la demande de compétences, mobilités professionnelles et inégalités salariales. Elle mobilise les outils d'échanges sociaux computationnels pour analyser à grande échelle les relations entre les demandes de travail et les territoires professionnels. Son CV témoigne d'une très forte insertion dans les réseaux internationaux de la sociologie de la stratification sociale, ainsi que d'une expérience d'enseignement très riche. Lors de son audition, elle a présenté une recherche intitulée « *Are occupations bundles of skills? Identifying latent skill profiles in the labour market using topic modeling* », qui propose une contribution novatrice à la fois sur le plan méthodologique et théorique, qui mobilise un jeu de données inédit portant sur plusieurs millions d'offres d'emploi en ligne au Royaume-Uni.

Frederic Gerdon, classé en deuxième position, a obtenu son doctorat en sociologie en 2024 à l'université de Mannheim, où il a été recruté comme postdoctorant. Ses travaux portent sur les déterminants sociaux des normes d'acceptabilité et de la confiance, et de la disposition personnelle à partager des traces et données numériques. Il a déjà publié 10 articles dans des revues en comité de lecture, y compris dans des revues de référence dans son domaine. Si le profil de Frederic Gerdon est particulièrement riche, c'est l'expertise méthodologique et technique plus avancée de Marie Labussière ainsi que sa capacité à articuler ses compétences méthodologiques avec des réflexions théoriques centrales dans les débats contemporains sur la planification sociale, qui ont convaincu le comité, qui n'a pas classé les quatre autres candidats, bien qu'il s'agisse également de très bonnes candidatures.

Florence Haegel souhaite savoir s'il sera proposé à Marie Labussière des enseignements en méthodes ou d'autres enseignements.

Carlo Barone indique que, si des cours de méthodes seront effectivement proposés à Marie Labussière, celle-ci pourra également prendre en charge les cours de sociologie de la stratification sociale, de sociologie de l'immigration, de sociologie de l'éducation, ainsi que des cours fondamentaux sur la sociologie.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP *en tenure track* (poste privé) profil *Digital Inequalities*.

5/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en droit, profil théorie(s) et pratique(s) du constitutionnalisme et des libertés fondamentales

Guillaume Tusseau précise que ce poste, prévu au plan de recrutement 2025, doit permettre d' étoffer les ressources à l'École de droit en droit constitutionnel et libertés fondamentales. Le profil proposé est étendu à toutes les sensibilités du

constitutionnalisme, incluant les nouvelles thématiques de constitutionnalisme autoritaire, le constitutionnalisme environnemental, le constitutionnalisme digital, tout ce qui fait la vie de la matière, notamment à l'étranger, en essayant de chercher quelqu'un qui soit à la fois très au fait par sa recherche, ses publications, ses contacts avec l'actualité de cette doctrine, et très au fait aussi de la manière dont, en France, les étudiants veulent se parfaire sur le plan technique, sur les pratiques des libertés fondamentales au niveau national et aussi supranational.

Stéphanie Balme souhaite connaître le calendrier de ce recrutement.

Guillaume Tusseau indique que, si le Conseil scientifique approuve le profil et le comité aujourd'hui, le poste sera ouvert aux candidatures cet été et jusqu'à mi-septembre. La première réunion du comité de sélection aura lieu mi-octobre et les auditions mi-novembre. La prise de poste doit impérativement s'effectuer avant la fin de l'année civile.

En l'absence de questions supplémentaires, Florence Haegel fait procéder au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en droit, profil théorie(s) et pratique(s) du constitutionnalisme et des libertés fondamentales.

6/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en droit, profil théorie(s) et pratique(s) du constitutionnalisme et des libertés fondamentales

Guillaume Tusseau détaille la composition du comité de sélection, fidèle au type de problématiques mises en valeur dans le profil de poste ; il y a donc des spécialistes des différentes franges de ces droits constitutionnels qu'il a présentés précédemment :

- Fabrice Melleray, spécialiste de droit administratif mais avec un grand rôle dans l'enseignement des libertés fondamentales, et qui connaît parfaitement les besoins de l'Ecole de droit en la matière ;
- Helena Alviar Garcia, qui travaille sur le constitutionnalisme autoritaire et sur le droit constitutionnel comparé ;
- Laurent Neyret, professeur de droit privé, qui a travaillé au Conseil constitutionnel, qui est à la pointe du constitutionnalisme environnemental ;
- Julien Bonnet, qui est un des grands maîtres du contentieux constitutionnel interne en France, président de l'Association française de droit constitutionnel ;
- Aurélie Duffy-Meunier, comparatiste, coauteure d'un manuel de droit des libertés fondamentales, et qui fait une très large place au droit comparé ;

- Pauline Türk, qui travaille aussi bien en droit parlementaire qu'en droit des libertés numériques, et qui a publié récemment sur ce thème de la souveraineté numérique ;
- David S. Law, qui a notamment renouvelé l'enseignement et la manuelistique de droit comparé en droit constitutionnel ;
- Hajimé Yamamoto, qui est un des plus grands noms du droit constitutionnel au Japon, avec un très fort tropisme doctrinal allemand sur le plan de la théorie constitutionnelle, et sur le plan du droit positif un très grand tropisme français. Il est parfaitement bilingue francophone, et il a des contacts très fréquents avec beaucoup d'universités et de collègues français.

En l'absence d'interventions ou de questions, Florence Haegel fait procéder au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en droit, profil théorie(s) et pratique(s) du constitutionnalisme et des libertés fondamentales.

6/ Avis sur l'accueil par le CHSP du projet ERC de Sheldon Garon

Guillaume Piketty rappelle que les membres du Conseil disposent du CV et du résumé du projet ERC de Sheldon Garon. Professeur à Princeton, spécialiste de l'histoire du Japon moderne, Sheldon Garon a obtenu une ERC *Advanced Grant* pour son projet « *The Global War on Civilians : 1905-1945* », qui consiste à examiner les atteintes aux civils dans le monde durant et après les conflits de la période 1905-1945. Il s'agit d'un projet à forte résonnance internationale, en raison de son objet, en raison des approches d'histoire transnationales et d'histoire globale adoptées ; mais aussi parce qu'il est situé au cœur d'un important réseau de recherche internationale (notamment situé en Allemagne, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, au Japon, en Italie et en Suisse). L'équipe du projet est constituée, outre du PI, d'un Junior Professor et de 6 postdoctorants. Guillaume Piketty recommande que le projet soit accueilli à Sciences Po pour les quatre années à venir, et que Sheldon Garon obtienne le statut de *Elie Halevy Fellow*.

Florence Faucher s'interroge sur le devenir de Sheldon Garon une fois que son projet ERC sera terminé, et sur les raisons du transfert de cet ERC de l'Institut d'études avancées à Sciences Po.

Guillaume Piketty indique que Sheldon Garon rejoindra Princeton à l'issue de son ERC.

Paul-André Rosental indique que Sheldon Garon a souhaité transférer son ERC afin de rejoindre un environnement de recherche plus adapté à son projet.

Stéphanie Balme suggère que Sheldon Garon soit invité à faire un séminaire de présentation de ses travaux, comme cela se pratique dans le cadre du recrutement de nouveaux membres de la Faculté permanente.

En l'absence de questions supplémentaires, Florence Haegel fait procéder au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents l'accueil par le CHSP du projet ERC de Sheldon Garon.

8/ Questions diverses

➤ Calendrier électoral

Bénédicte Barbé informe les membres du Conseil scientifique de l'organisation d'élections dans les conseils de l'IEP : au Conseil scientifique, Kevin Mellet étant nommé directeur du département de sociologie, il démissionne en tant qu'élu pour le département de sociologie et devient membre de droit du conseil scientifique. Il y aura donc à la rentrée une élection partielle pour le collège A pour le département de sociologie, ainsi qu'une élection afin de pourvoir comme chaque année le siège du collège G, qui est le collège des assistants de recherche postdoctorants. Une élection partielle sera également organisée à la rentrée afin de pourvoir un siège du collège A au Conseil de la vie étudiante et de la formation, suite à la démission du binôme Henri Bergeron-Fabrice Melleray. Ces trois scrutins auront lieu selon un calendrier commun qui prévoit un dépôt des candidatures au plus tard le 23 septembre et un premier tour le 8 octobre. A la suite de ces élections, il s'agira d'organiser des élections pour la section disciplinaire à l'égard des enseignants. En effet, Kevin Mellet est actuellement membre et président de cette section disciplinaire mais il doit abandonner ce mandat puisqu'il ne sera plus élu dans un conseil de l'IEP.

➤ Vote du projet École du climat

Luis Vassy informe que le Conseil de l'institut ce matin a voté à l'unanimité la création de l'École du climat. Laurence Tubiana en sera la doyenne, et Sophie Dubuisson-Quellier la directrice du comité scientifique. Luis Vassy précise que comité scientifique aura un rôle essentiel dans la vie de l'Ecole du climat afin d'articuler au mieux la recherche et l'enseignement.

Sophie Dubuisson-Quellier précise qu'il y a actuellement des situations où il y a un recul massif des actions en faveur du climat, et elle voudrait remercier Luis Vassy de porter le projet de l'Ecole du climat, qui montre qu'il est tout à fait possible, surtout dans un contexte de *backlash*, de porter des actions en faveur du climat. Réunion à Harvard

Luis Vassy souhaite également informer les membres du Conseil scientifique qu'il sera à Harvard la semaine prochaine, en compagnie de Jérémie Perelman.

9/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en droit, profil droit du travail, droit social, droit des discriminations

Guillaume Tusseau rappelle que ce poste en droit du travail, droit social ou droit des discriminations a notamment été ouvert afin de recruter une personne qui puisse prendre en charge la clinique de l'École de droit, qui est l'un des marqueurs de l'École de droit depuis sa création, et un des ponts par lesquels sont connectés enseignement et recherche, étudiants de l'École de droit et ceux d'autres écoles, et la pratique juridique. Deux candidatures ont été reçues et les deux personnes ont été auditionnées. Lise Casaux-Labrunée, classée deuxième, a fait son doctorat en 1991. Elle a été maître de conférences à Toulouse, puis elle a été nommée professeure à Nantes et à l'heure actuelle à Toulouse. Elle est surtout spécialisée dans le droit du travail et le droit social, pour lesquels elle a déjà beaucoup enseigné, beaucoup écrit et eu des responsabilités en matière d'administration de la recherche. Son expérience des cliniques est plus limitée que la personne classée en première position, Marie Mercat-Bruns. Celle-ci a soutenu sa thèse en 1998, puis une HDR en 2014 ; elle est actuellement professeure des universités au CNAM, en charge au sein de l'École de droit de la clinique depuis cette année.

En l'absence d'interventions ou de questions, Florence Haegel fait procéder au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en droit, profil droit du travail, droit social, droit des discriminations.

10/ Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en économie, profil économie du développement

Emeric Henry précise que c'est un poste qui a été ouvert pour un professeur d'université en économie du développement avec une spécialité sur les questions agricoles. Ils ont reçu la candidature de Jack Willis, qui exerce à l'étranger, ce qui rend nécessaire un avis du Conseil scientifique afin de l'autoriser à candidater à un poste de professeur des universités. Jack Willis a eu sa thèse à Harvard en 2017. Depuis, il est *Assistant Professor* à Columbia University. Il est en *tenure track* et devrait passer en *tenure* l'année prochaine. Jack Willis est spécialiste des questions de développement et d'organisation agricole. L'un de ses terrains principaux est le Kenya, où il mène des

expériences randomisées, relativement compliquées à organiser et à mener. Il a déjà trois publications dans des *top five*. Toutes les lettres de recommandation demandées, et obtenues, mentionnent qu'il aurait clairement eu la *tenure* à Columbia l'année prochaine. Mais, étant donné ses thématiques de recherche, ses activités aux Etats-Unis pourraient être compromises.

Marie-Emmanuelle Chessel demande une précision concernant la thématique. Elle se demande pourquoi cette thématique l'empêcherait d'avoir la *tenure*.

Emeric Henry indique que la thématique n'a pas d'impact direct sur la décision de tenure. En revanche, une partie de ses recherches est remise en cause, dans la mesure où plusieurs expériences de terrain en cours sont stoppées, du fait de l'arrêt des financements.

En l'absence d'interventions ou de questions supplémentaires, Florence Haegel fait procéder au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés la candidature de Jack Willis au poste de professeur ou de professeure des universités (poste public) en économie, profil économie du développement.

11/ Avis sur la demande d'éméritat de Gerd-Rainer Horn

Bernard Reber rappelle que Gerd-Rainer Horn est professeur d'histoire politique du XX^e siècle au CHSP, dont le conseil d'unité a approuvé à l'unanimité la demande d'éméritat. Gerd Rainer Horn souhaite poursuivre son séminaire de recherche sur les acteurs et les mouvements sociaux, finir la rédaction de deux ouvrages, dont l'un déjà sous contrat chez Oxford University Press et l'autre « *Europe From Below*, » qui serait une reprise de ses 40 années de travaux sur les mouvements sociaux en Europe de l'Ouest de 1920 à 1980.

12/ Avis sur la demande de renouvellement de l'éméritat de Claire Andrieu

Bernard Reber indique que le rapport sur le renouvellement de l'éméritat de Claire Andrieu a été rédigé par Jean d'Aspremont, qui ne pouvait prendre part à cette séance du Conseil scientifique. Bernard Reber rappelle que Claire Andrieu a obtenu un premier éméritat en 2020 et a depuis lors maintenu une activité de publication, avec notamment la parution de deux ouvrages majeurs, « *Tomber du ciel, le sort des pilotes abattus, Europe 1939-1945* », chez Taillandier, et sa version anglaise chez Cambridge University Press, en 2023. Elle a également dirigé l'ouvrage « *Le Conseil national de la résistance, un programme fondateur* », chez Gallimard en 2025, et coordonné plusieurs dossiers thématiques pour des revues scientifiques de premier plan. Son

application dans l'organisation de colloques internationaux est remarquable, avec pas moins de six événements scientifiques entre 2020 et 2025, dont le colloque sur le Conseil national de la résistance à l'Assemblée nationale, et celui sur « Retour de la déportation » au Collège de France. Sa participation active à de nombreuses conférences internationales, à Berlin, à Oxford, à Princeton, à Columbia, témoigne de son rayonnement scientifique. Elle a dirigé deux thèses, a participé à sept jurys de thèse et a été garante d'une HDR. Son engagement au service de la mémoire de l'histoire se manifeste par ses nombreuses responsabilités, par exemple la présidence de la Commission histoire de la Fondation de la mémoire pour la Shoah, la présidence du conseil scientifique de la Fondation de la résistance, la vice-présidente du conseil scientifique de la mission Elle assure également la codirection du domaine histoire des Presses de Sciences Po. Son projet de recherche sur l'histoire de l'engagement politique en France, qui constitue l'évolution naturelle de ses travaux antérieurs, promet d'apporter une contribution majeure à notre compréhension des formes d'engagement citoyen sur la longue durée. Ce projet mené pendant son premier éméritat bénéficiera grandement d'un renouvellement de son statut.

13/ Avis sur la demande de renouvellement de l'éméritat d'Alain Chenu

Kevin Mellet précise qu'Alain Chenu est professeur émérite de sociologie à Sciences Po et membre du CRIS. Son premier d'éméritat accordé en 2015 a été renouvelé une première fois en 2020. Alain Chenu est très actif. Depuis 2021, il assure le rôle de référent Intégrité scientifique de Sciences Po. Il est membre du Comité d'éthique et de recherche de l'INED. Il a assuré la vice-présidence SHS des Comités ANR Covid. Il est membre du Comité de rédaction de la revue Études sociales. Il assure plusieurs formations à Sciences Po concernant l'intégrité et l'éthique scientifique à l'École de recherche. Côté recherche, il mène plusieurs projets de recherche sur l'histoire des sciences sociales et sur la carrière dans l'université française, projet mené avec Angela Greulich. Ses recherches ont donné lieu à plusieurs publications ces dernières années, dont une édition commentée de textes de Louis-Adolphe Bertillon et plusieurs articles scientifiques. Pour la prochaine période, son projet de programme de recherche scientifique se porte sur deux projets de recherches : le projet sur les carrières dans l'enseignement supérieur et une recherche en sociologie des médias basé sur un corpus de couvertures du magazine Paris Match. À titre plus personnel, Kevin Mellet souligne que, dans le cadre du projet SAB qu'il mène avec Marie-Emmanuelle Chessel sur l'histoire des études de marché, ils ont récemment sollicité Alain Chenu. Ils ont pu échanger avec lui assez longuement. Il leur a fait bénéficier de son expertise sur l'histoire des enquêtes et des statistiques. C'est un point qui est également mentionné dans l'avis motivé du conseil de laboratoire du CRIS, un avis très favorable, puis qu'il mentionne, outre les points précédents, qu'Alain Chenu est membre actif des séminaires du CRIS, et qu'il participe activement à la formation des jeunes chercheurs.

Paul-André Rosental intervient ensuite pour souligner l'intérêt et la qualité du récent volume édité par Alain Chenu sur l'œuvre de Louis-Adolphe Bertillon.

En l'absence de questions, Florence Haegel fait procéder au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés l'éméritat de Gerd Rainer Horn.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés le renouvellement de l'éméritat de Claire Andrieu.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés le renouvellement de l'éméritat de Alain Chenu.

14/ Avis sur la liste des rapporteurs dans le cadre de l'attribution de la composante 3 du RIPEC, campagne 2025

Florence Haegel précise que Sylvain Parasie et Emeric Henry, candidats à la prime RIPEC, quittent la salle.

Antonin Schiera indique aux membres du Conseil scientifique qu'il y a cette année sept candidatures à la composante 3 du RIPEC. Il s'agit aujourd'hui pour les membres du Conseil de rendre un avis sur la désignation des rapporteurs internes pour l'étude des demandes. Parallèlement, les sections CNU se réunissent pour rendre un avis sur les demandes de primes. Les rapporteurs internes seront ensuite invités à rendre un avis sur chaque dossier ; l'ensemble des avis (ceux du CNU, ceux des rapporteurs internes) seront présentés au CS en octobre, puis au chef d'établissement pour arbitrage. Les arrêtés d'attribution doivent être pris au plus tard le 7 novembre, versés rétroactivement au 1^{er} octobre, pour 3 ans.

En réponse à une question de Marie-Emmanuelle Chessel, Antonin Schiera précise que les membres du Conseil scientifique auront accès aux rapports.

En l'absence de questions supplémentaires, Florence Haegel fait procéder au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés la liste des rapporteurs dans le cadre de l'attribution de la composante 3 du RIPEC, campagne 2025.